

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 21**Pouvoirs : 08**Excusé : 00**Absents : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 19*SEANCE DU 07 AVRIL 2025Date de convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h35) - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie (arrivée à 18h34)- - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - M. FRANCHESCHINI Damien - M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à M.MARIN ; M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme VIENOT ; Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. CHAMBELLAND ; Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. FONTANA ; Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme ARGENTO ; M.SAUVAT Sébastien donne pouvoir à M. FRANCESCHINI ; M. LE PEN Jean-Ronan donne pouvoir à M.CLAVE ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD.

Excusé :Absent :Secrétaire de séance : M. FRANCHESCHINI Damien.

11.1 VOTE DES PARTICIPATIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2025

Monsieur le maire présente à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal la liste des participations versées en 2025 dans le cadre du vote du budget primitif de la commune.

Nom de l'organisme de regroupement	Montant du financement
IFAPE	1 900,00 €
MIAJ	6 062,42 €
TERAGIR - PAVILLON BLEU	2 000,00 €
SCLV	1 041,25 €
SIVAAD	13 000,00 €
TOTAL	24 003,67 €

2. MIAJ

Avant de procéder au vote, monsieur le maire indique à l'assemblée que madame Laure PICHARD et madame Catherine DEFAUX ne prendront pas part au vote dans la mesure où elles sont membres du conseil d'administration de la MIAJ.

Après avoir donné toutes précisions utiles, monsieur le maire demande à mesdames et messieurs les conseillers municipaux d'autoriser le versement de ladite participation d'un montant de 6 062,42 € à la MIAJ.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de madame la 1^{ère} adjointe ;
- VU le code général des collectivités territoriales.

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M.DEZERAUD (+1 POUVOIR), M.CLAVE (+1 POUVOIR) ET M.CALMET SE SONT ABSTENUS.

- D'approuver la présente participation versée à la MIAJ pour l'année 2025 ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune pour l'année 2025.

Signé : Le maire,

Gilles VINCENT